

Philippe Chassaing
Député de Dordogne

À Périgueux, le 24 février 2020

Madame,

Vous avez sollicité mon attention sur les craintes du corps enseignant quant au projet de loi de réforme des retraites. Je tiens à vous apporter quelques éléments de réponse.

Je crois en un système de retraite universel, qui apportera à chacun davantage de lisibilité. Il sera redistributif, améliorera la situation des plus modestes et corrigera un certain nombre d'inégalités. Je considère néanmoins que certains volets méritent d'être précisés, notamment la situation des enseignants.

Je tiens à rappeler que le ministère de l'Éducation nationale a annoncé une politique de revalorisation « *progressive et significative* » des rémunérations des enseignants. Sur ce point, j'ai déjà sollicité Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer, afin d'obtenir les garanties nécessaires à la poursuite de la négociation dans des conditions sereines. Vous trouverez ci-joint, ce courrier, adressé fin janvier 2019.

À la suite de cette démarche, j'ai également échangé avec de nombreux syndicats et ma porte leur reste ouverte. Il en est de même que je me tiens à votre disposition pour toutes rencontres ou informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations respectueuses.

Philippe Chassaing
Député de la 1^{ère} circonscription de Dordogne

Philippe Chassaing
Député de Dordogne

Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

A Périgueux, le 29 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre du projet de réforme des retraites, afin d'obtenir des précisions quant à l'action du Gouvernement en faveur du corps enseignant.

Dans le futur système universel, la pension des enseignants ne sera plus calculée sur la base du traitement des six derniers mois (sans les primes), mais sur l'ensemble des revenus de la carrière (primes incluses). Cette transformation majeure suppose de mieux prendre en compte la situation spécifique des professeurs de l'Éducation nationale, des universitaires et des chercheurs, dont les primes sont plus faibles que celles de fonctionnaires d'autres ministères et qui pourraient, de ce fait, être pénalisés par l'application aveugle des nouvelles règles.

Aussi, l'évolution de leur pension dans le régime universel de retraite constitue une préoccupation réelle, d'abord pour les intéressés eux-mêmes, mais aussi pour la puissance publique, qui doit veiller à préserver l'attractivité du métier, à garantir l'équité entre enseignants ainsi que la stabilité dans le temps de leur revenu de remplacement.

Pour tenir compte de ce triple enjeu, votre ministère a annoncé une politique de revalorisation « *progressive et significative* » des rémunérations (notamment par le truchement des primes) dès 2021, afin d'assurer aux personnels enseignants et chercheurs un niveau de pension équivalent à celui de fonctionnaires appartenant à des corps comparables.

Cet engagement fort – réaffirmé par le Premier Ministre dans son intervention au CESE le 11 décembre dernier – a été confirmé par l'article 1^{er} du projet de loi instituant un système universel de retraite. Cet article précise aussi que les mécanismes garantissant le niveau des retraites seront inscrits dans une loi de programmation pluriannuelle.

Au paragraphe n°29 de son avis publié vendredi dernier, le Conseil d'État a toutefois clairement écarté les « *dispositions qui renvoient à (cette) loi de programmation* », arguant qu'elles seraient « *contraires à la Constitution* ». Par ailleurs, la haute juridiction administrative note des « *projections financières (...) lacunaires* » dans l'étude d'impact et recommande au Gouvernement de l'améliorer avant le dépôt du projet de loi au Parlement.

Bien que consultatif, cet avis n'a pas manqué de susciter de vives réactions au sein de la communauté enseignante, qui s'interroge sur la sécurité juridique de la réforme, la gestion des transitions et la pérennité de la trajectoire de financement de leurs pensions.

Me faisant leur écho, je sollicite de votre part les garanties nécessaires à l'apaisement de leurs inquiétudes et à la poursuite du dialogue social dans un climat plus serein de concertation.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Philippe CHASSAING

Assemblée Nationale :
126 rue de l'université
75007 - Paris
philippe.chassaing@assemblee-nationale.fr

Permanence :
6 rue du IV Septembre
24000 - Périgueux
05 53 07 26 38